



Élections générales 2017

Résumé pour y voir clair

Dès la fin septembre et jusqu'au vendredi 6 octobre à 16h30, les personnes intéressées pourront soumettre leur candidature auprès de leur municipalité pour le poste de maire/maireesse ou à un des postes de conseillers/conseillères. Par la suite, s'il y a plus de deux candidats à un poste, il y aura l'organisation d'un scrutin (journées de vote).

S'il y a un scrutin, vous recevrez alors par courrier un « avis d'inscription à la liste électorale ». Vous devez vous assurer, si vous avez la qualité d'électeur, que vous êtes bel et bien inscrit correctement à la liste électorale. Sinon, vous aurez la possibilité de demander une inscription, une correction ou une radiation à la liste électorale, en vous présentant devant un comité de révision selon un horaire fixe.

Une fois inscrit(e) sur la liste électorale, vous pourrez vous présenter, muni(e) de votre carte d'identité, soit le jour du vote par anticipation (le dimanche 29 octobre de midi à 20h), soit le jour du scrutin (le dimanche 5 novembre de 10h à 20h).

Pour connaître les dates et heures exactes des moments importants de la période électorale, nous vous invitons à consulter le site Internet de votre municipalité, à téléphoner ou à vous rendre en personne au bureau municipal. Il nous fera plaisir de répondre à vos questions.

D'ailleurs, si vous souhaitez être au courant rapidement des personnes qui ont déposé leur candidature, de celles qui sont élues sans opposition, etc., il sera possible en temps et lieu de consulter le site Internet du Directeur général des élections (DGE) : <http://www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/candidatures-et-resultats-2017/>

Élections générales 2017

Appel de candidatures

En vue des élections municipales qui se tiendront le 5 novembre 2017, le président d'élection du village de Sainte-Pétronille, M. Jean-François Labbé, désire informer les électrices et les électeurs qui souhaitent prendre part au scrutin à titre de candidate ou de candidat qu'ils ont jusqu'au 6 octobre 2017 pour produire une déclaration de candidature à l'endroit suivant :

Mairie du village de sainte-Pétronille
3, chemin de l'Église
Sainte-Pétronille (Québec) G0A 4C0

Toute personne éligible peut poser sa candidature à un seul poste de membre du conseil de la municipalité.

La déclaration de candidature doit comporter les signatures d'appui d'au moins 5 électeurs de la municipalité pour le poste de maire, et d'au moins 5 électeurs de la municipalité pour le poste de conseiller.

Celles et ceux qui désirent obtenir plus d'information à ce sujet peuvent s'adresser au président d'élection. On peut également consulter la section spéciale sur les élections municipales du site web du Directeur général des élections, à l'adresse :

www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca

ou communiquer avec son Centre de renseignements :

Par téléphone : 1 888 ÉLECTION
(1 888 353-2846)

Par courriel : dgeq@dgeq.qc.ca

EN VRAC...

CUEILLETTE DE FEUILLES

Veillez noter que la cueillette des feuilles mortes se fera les 26 et 27 octobre ainsi que les 16 et 17 novembre prochains. Vous devez utiliser les sacs en papiers à cet effet. De plus, nous vous rappelons qu'il est interdit de faire des feux à ciel ouvert.

RAMONAGE DES CHEMINÉES

Le mois d'octobre nous rappelle qu'il est souhaitable de procéder à la vérification des cheminées. Un bon ramonage s'inscrit dans les mesures préventives à suivre afin d'éviter un sinistre.

INSTALLATION DES BALISES

Les citoyens de Sainte-Pétronille qui désirent signaler au responsable du déneigement la limite de leur terrain doivent installer leurs balises à une distance minimale de 5 pieds du pavage, et cela, dans le but de faciliter les prochaines opérations de déneigement.

NUMÉRO DE PORTE

Nous vous demandons de rendre votre numéro de porte visible de la rue. Cela vous sera utile si vous avez besoin des services d'urgence durant l'hiver.

ABRIS TEMPORAIRES

Vous avez peut-être procédé à l'installation de vos abris temporaires. Rappelons que la partie antérieure de tout abris d'hiver doit être installée à une distance minimale de 5 pieds (1.52 m) à l'intérieur des limites du terrain sur lequel il est érigé. Notez bien que l'installation de vos abris ne doit pas se faire avant le 15 octobre et ils doivent être enlevés avant le 1^{er} mai.

Avis public d'élection

Municipalité
Village de Sainte-Pétronille

Scrutin du
2017 11 05
année mois jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de

Sainte-Pétronille

Municipalité

par Jean-François Labbé, que :
Président d'élection

1. le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : Maire et conseillers 1 à 6

2. toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du 2017 09 25 au 2017 10 06
année mois jour année mois jour

JOURS :	<u>lundi</u> <input type="checkbox"/>	HEURES :	De : <u>9 h</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u> à : <u>16 h 30</u>
	<u>mardi</u> <input type="checkbox"/>		De : <u>9 h</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u> à : <u>16 h 30</u>
	<u>mercredi</u> <input type="checkbox"/>		De : <u>9 h</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u> à : <u>16 h 30</u>
	<u>jeudi</u> <input type="checkbox"/>		De : <u>9 h</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u> à : <u>16 h 30</u>
			De : _____ à : _____	De : _____ à : _____

À NOTER - Le vendredi 2017 10 06 **le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.**
année mois jour

3. si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste,

un scrutin sera tenu le :

2017 11 05 **de 10 h à 20 h**
année mois jour

et un vote par anticipation sera tenu le :

2017 10 29 **de 12 h à 20 h**
année mois jour

4. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : Noëlline Tardif

5. j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) : Noëlline Tardif

6. vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection
Adresse : 3, chemin de l'Église
Ste-Pétronille (Québec) G0A 4C0
418 828-2270
Ind. rég. Numéro de téléphone

Adjoint
Adresse : 3, chemin de l'Église
Ste-Pétronille (Québec) G0A 4C0
418 828-2270
Ind. rég. Numéro de téléphone

Signature

Donné à Sainte-Pétronille, le 2017 09 20
Municipalité année mois jour

Jean-François Labbé

Président d'élection